

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

L'U2P salue une approche mieux concertée, mais juge que l'effort demandé aux entreprises reste disproportionné

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.10.49

Paris, 5 octobre 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

À la suite des annonces du Préfet de police et de la Maire de Paris, l'U2P prend acte de la nécessité de renforcer les mesures pour endiguer l'épidémie de coronavirus mais appelle à la responsabilité de chacun afin qu'à l'avenir les entreprises ne soient pénalisées de manière disproportionnée.

L'U2P salue l'approche plus nuancée et mieux concertée dans la lutte contre le coronavirus, avec la prise en compte de certaines mesures qu'elle portait avec les organisations professionnelles concernées, comme la possibilité pour les restaurants de continuer à ouvrir. Encore faudra-t-il avoir confirmation dans la journée des conditions supplémentaires mises à cette autorisation.

La fermeture administrative des bars paraît en revanche d'autant plus incompréhensible que les professionnels, le Préfet de Paris l'a d'ailleurs souligné, ont fait preuve d'esprit de responsabilité en respectant scrupuleusement, dans leur immense majorité, le protocole sanitaire.

L'U2P constate par ailleurs avec satisfaction une plus grande préoccupation des pouvoirs publics pour le maintien d'une activité économique, laquelle est vitale en particulier pour l'emploi.

Il y aura toutefois des répercussions inévitables et dramatiques sur un grand nombre d'entreprises de proximité, privées par exemple des marchés liés aux grands événements.

C'est pourquoi l'U2P réitère son souhait que l'accompagnement des plus petites entreprises soit renforcé, d'une part en assouplissant les conditions d'accès aux aides, d'autre part en prenant mieux en compte la diversité des situations des entreprises.

L'U2P attire enfin l'attention sur un grand nombre de professionnels libéraux qui souffrent indirectement des restrictions mises en place (guides-conférenciers, traducteurs, interprètes...).

« La responsabilité individuelle et la mobilisation collective doivent primer. Tout l'effort ne peut pas reposer systématiquement sur les entreprises, et en particulier les entreprises de proximité dont la situation ne cesse de se fragiliser. », **déclare Laurent Munerot.**